ACCÈS À L'INTERNET HAUT DÉBIT EN ZONE RURALE

Mme Marisol Touraine – Les citoyens ne bénéficient pas d'un égal accès au haut débit sur l'ensemble du territoire. Pourtant, Internet est devenu incontournable dans la vie quotidienne, en particulier pour l'exercice d'une profession libérale. Comment attirer de nouveaux médecins en zone rurale s'ils ne peuvent se connecter ?

Or aujourd'hui il n'existe pas de véritable service public universel du haut débit permettant à tous les foyers d'accéder à cette technologie, la fibre optique en zone urbaine et le Wimax en zone rurale.

Dans mon département, l'Indre-et-Loire, les disparités sort particulièrement importantes entre l'agglomération tourangelle, qui certes concentre plus de la moitié de la population, et les autres secteurs. Cinquante-quatre communes sont mal ou non couvertes, dont 18 dans ma seule circonscription. Ainsi les communes de Saint-Quentin-sur-Indrois, Chaurnussay, Bridoré, Civray-sur-Esvres ou encore La Chapelle Blanche, sont des zones totalement blanches pour le haut débit.

Le projet de loi de modernisation de l'économie, actuellement en discussion, n'aura aucune incidence réelle sur l'accès à cette technologie. Il prévoit, certes, de favoriser l'installation de la fibre optique mais la mesure n'est obligatoire que pour les constructions neuves. De plus, aucune réflexion n'est engagée en matière d'aménagement du territoire. À l'évidence, on compte sur les seuls mécanismes de marché, sans additionner l'initiative publique à l'investissement privé, ni prévoir de fonds de péréquation entre les territoires.

Depuis 2002, pas un seul euro n'a été consacré au déploiement d'Internet sur le territoire. Or le marché ne peut relever seul ce défi, car, et c'est naturel, les opérateurs opposent des exigences de rentabilité aux demandes des habitants des secteurs ruraux. Dans mon département, l'attribution des licences WEVlax en septembre 2006 à différents opérateurs privés avait, entre autres objectifs, celui de couvrir les zones d'ombres. Or, à ce jour, aucun émetteur n'a été déployé alors que ces opérateurs s'étaient engagés à réaliser le déploiement avant fin juin 2008. De plus, le recours à la technologie Wimax créerait, sans investissements publics, pour les utilisateurs des coûts d'équipement individuel de l'ordre de 300 à 500 euros par antenne, ce qui est évidemment inaccessible.

Le service public doit offrir un accès identique sur tout le territoire et à un même coût à cette technologie. L'État devrait donc s'engager fortement pour permettre que l'ensemble de nos concitoyens puissent accéder, quel que soit leur lieu d'habitation, à cette technologie du XXIe siècle. Or un rapport du Gouvernement révèle que la France serait en retard de 50 % pour l'Internet à haut débit par rapport à ses concurrents.

Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour assurer, enfin, un véritable service public universel du haut débit sur tout le territoire ?

M. Dominique Bussereau, ***secrétaire d'État chargé des transports*** **–** Madame Touraine, je vous dois deux excuses : d'abord, celle de mon collègue Hubert Falco, qui m'a demandé de vous répondre, ensuite, les miennes puisque je devais vous recevoir la semaine dernière avec des maires de votre circonscription, quand est malheureusement survenu ce terrible accident de car en Haute-Savoie sur les lieux duquel j'ai dû me rendre. Je suivrai avec attention les

dossiers que nous devions évoquer du TGV Sud-Europe atlantique, l'insertion au sud de Mont dans votre circonscription et au sud de l'Indre-et-Loire.

Notre pays a effectué un rattrapage assez rapide en matière de haut débit : aujourd'hui 98,3 % des lignes permettent l'accès au haut débit par l'ADSL et 70 % des lignes sont dégroupées, ce qui est exceptionnel en Europe et permet une véritable concurrence entre opérateurs. Ces niveaux ont pu être atteints par le jeu du marché mais aussi par l'action de collectivités qui ont résolument pris en main leur destin numérique. On dénombre aujourd'hui plus de 300 projets de ce type dont 86 projets majeurs.

Des foyers n'ont pourtant toujours pas accès à l'ADSL car ils sont éloignés du central téléphonique. L'ARCEP estime leur nombre à 550 000.

Je suis heureux que vous ayez évoqué le Wimax, lequel a été mis en place dans mon département, mais qui ne marche pas toujours. Nous plaçons beaucoup d'espoir dans cette technologie mais les résultats, je le dis devant Éric Besson, le secrétaire d'État chargé du numérique, qui nous a rejoints au banc du Gouvernement, ne sont pas à la hauteur.

Mon collègue Hubert Falco a été interpellé sur les engagements des opérateurs, car il faut savoir si cette technologie tient ses promesses. L'ARCEP commence un contrôle approfondi dans un certain nombre de régions. Vous serez rapidement fixée, Madame Touraine, sur la situation dans la région centre.

Nous souhaitons pouvoir offrir à l'ensemble de nos concitoyens la possibilité d'accéder à l'Internet à haut débit à l'horizon 2012. Le 3 juin dernier, un comité pour la couverture numérique des territoires a été mis en place. Soyez assurée que nous sommes mobilisés. Il ne peut y avoir une France à deux vitesses, mais il faut aussi que les collectivités s'engagent, en particulier les conseils généraux.

Mme Marisol Touraine – En Indre-et-Loire, comme dans d'autres départements, le conseil général s'est engagé. Mais cela ne suffit pas pour que les déploiements promis aient lieu dans les délais annoncés. Le Wimax n'est sans doute pas la panacée. Si d'autres technologies doivent être explorées, faisons-le.

Au-delà des déclarations d'intention, un fossé numérique se creuse entre des zones qui en sont à prévoir le déploiement de la fibre optique et d'autres qui n'ont toujours pas accès à l'ADSL. À l'heure où on parle de favoriser le développement économique, l'accès aux services publics, l'accès à la médecine, par exemple par télétransmission pour remédier à la désertification médicale, le développement de cette technologie est plus que jamais nécessaire.